

l'absolution, s'il n'est en danger de mort, ou s'il ne donne un signe extraordinaire de contrition, vu que son état demande une épreuve.

Lorsque dans un péril pressant on absout des pécheurs d'habitude, qui ont besoin d'être cultivés s'ils reviennent en santé, il est de la prudence de ne leur donner qu'une légère pénitence, qu'ils feront actuellement, et de leur imposer, même pour pénitence, de revenir à confesse après leur convalescence, afin qu'on puisse alors leur prescrire la pénitence convenable et proportionnée au nombre et à la grandeur de leurs péchés. Par là, on les obligera à revenir et l'on aura l'occasion de leur donner les moyens d'éviter la rechute et de les exhorter à vivre chrétiennement.

Comme les malades qui ont vécu dans des habitudes criminelles sont le principal objet de la charité d'un pasteur et d'un confesseur, celui auquel ils font connaître le malheureux état où ils sont réduits, ne doit pas se contenter de les avoir exhortés une fois ou deux à se corriger, car cela ne suffit pas pour leur entière conversion; mais il doit les visiter souvent, leur parler de ce qui concerne leur conscience en particulier, s'il est nécessaire, et avec leur permission, et leur inculquer fortement les plus puissants motifs de conversion.

Elle est donc condamnable, la conduite de ces confesseurs qui, trouvant des pécheurs d'habitude en danger de mort, se contentent de les confesser, de leur dire de prendre la résolution sincère de ne plus retomber dans leurs fautes, et leur donnent l'absolution, sans prendre la peine de les visiter de nouveau pour fortifier leurs

dispositions et les entretenir des moyens de mener une vie nouvelle : ils sont, dit un auteur, semblables à ces jardiniers qui sèmeraient de bonne graine dans une terre aride et ne l'arroseraient point; car, de même que cette graine resterait infructueuse faute d'humidité, de même, les instructions de ces confesseurs, faites à leurs malades, demeurent sans fruit, faute d'exhortations réitérées, nécessaires pour les faire fructifier : voilà en grande partie pourquoi de tant de pécheurs d'habitude qui se confessent dans la maladie, il y en a si peu qui, après leur guérison, vivent mieux qu'auparavant. Hé quoi ! un bon médecin se croira obligé de visiter souvent son malade pour opérer sa guérison, et un confesseur se contentera d'une visite ou deux ! Le salut d'une âme ne doit-il pas plus toucher un prêtre, que la guérison du corps ne doit toucher un médecin ?

Quand un malade demeure plusieurs jours en danger sans apparence de guérison, il est très utile, surtout s'il a vécu dans l'habitude du péché mortel, de le porter à se confesser de nouveau de quelque péché en particulier et de tous ses péchés en général, pour en recevoir une nouvelle absolution : il peut arriver que cette nouvelle absolution soit plus fructueuse que la première. Du reste, on peut représenter au malade qu'une des marques que Dieu a pardonné les péchés passés, est quand on sent en soi augmenter le regret de les avoir commis, le désir de les expier par les souffrances et le ferme propos de n'en plus commettre à l'avenir ; que lorsqu'on conserve ces bonnes disposi-